

Montreuil, le 13 janvier 2022

On n'est pas des serpillières qu'on essore jusqu'à la dernière goutte !



Au Réseau, comme dans les autres branches, deux mondes s'opposent :

Celui du terrain, qui est en réelle souffrance, tous grades confondus, en manque cruel de bras pour permettre de positionner chaque jour un agent sur chaque position de travail, de permettre d'octroyer les congés annuels sur des périodes choisies par les guichetiers (et non pas sur des périodes imposées), de permettre d'atteindre les objectifs exigés par La Poste, d'octroyer le temps nécessaire aux contrôles bancaires, de pouvoir effectuer son travail dans des conditions

correctes... etc.

Et le monde des donneurs d'ordre, locaux et nationaux, hors sol, totalement éloignés de la vraie vie, et qui ne font qu'appliquer sans sourciller, sans se poser de question, les choix souvent incompréhensibles de nos dirigeants et actionnaires. Ils veulent des salariés flexibles et résilients (ces mots sont ceux du management contemporain), qui acceptent des organisations agiles non compatibles avec la vie et la santé dont nous sortons complètement rincés.

Alors, qu'importe **les conséquences sur les personnels, sur les services proposés dans nos bureaux de Poste et sur les usagers**. Enfin une bonne nouvelle, de plus en plus de postières et postiers, de plus en plus d'élus et d'usagers ne l'entendent pas ainsi, **les mobilisations sont plus nombreuses** et la nécessité d'un service public de qualité en adéquation avec les besoins sociaux gagne les consciences et les esprits de tous

JEUDI 27 JANVIER
MOBILISÉS POUR NOS
SALAIRES ET NOS EMPLOIS



Le salarié est-il un collaborateur?

« A la CGT, nous savons ce qu'est un salarié et que le terme « collaborateur » est utilisé à mauvais escient. On voit et on entend partout dans les instances, les réunions, ETC, briefs, l'utilisation du mot «collaborateur ».

Salariés et fonctionnaires forment les personnels sous lien de subordination au sein de l'entreprise, déclinés en catégories socioprofessionnelles : employés, agents de maîtrise, cadres intermédiaires, cadres supérieurs.

Les dirigeants ont tendance à remplacer les termes appropriés par un vocable inadéquat.

Le code du travail définit bien tous les «collaborateurs» en tant qu'associés à l'élaboration du projet entrepreneurial comme suit :

Cadres dirigeants, travailleurs indépendants, conjoint du chef d'entreprise ou du travailleur indépendant ou de l'entrepreneur individuel.

Or, patrons et salariés n'ont pas les mêmes intérêts : l'un cherche à vendre sa force de travail le plus cher possible, l'autre veut la lui payer le moins cher possible.

Se pose alors la question de savoir si le détournement sémantique est une simple erreur qui a la vie dure ou s'il est délibéré et vise un objectif déterminé.

Car ce qui caractérise un contrat de travail est bien un lien de subordination juridique permanent. En droit, tout salarié est par définition « subordonné », il n'est donc pas sur un plan d'égalité avec son employeur. **On ne peut donc pas être à la fois « collaborateur » et « subordonné ».**

En échange de sa subordination, le salarié a des DROITS au travers le Code du travail et des accords collectifs. En supprimant la subordination, l'employeur enlève cette contrepartie.

Dans les instances, dans le rapport salariés/employeurs, La Poste doit rester sur un plan juridique de façon à ce que tout le monde se comprenne.

Si elle persiste à appeler les salariés comme bon lui semble, dans ce cas-là elle ne respecte plus le droit et fait de l'idéologie.

La Poste veut nous faire croire que dans l'entreprise, nous sommes tous dans le même bateau... jusqu'à ce que le patron vogue avec le bateau et que le salarié reste sur le quai du pôle emploi. Le salarié s'apercevra alors qu'il n'était pas collaborateur, mais uniquement subordonné...

La liberté d'appeler « collaborateur » qui on veut, s'arrête là où le Code du Travail commence !

Dévoyer le sens des mots et des expressions pour leur donner de nouvelles connotations et imposer culturellement ces nouvelles significations, tient d'un esprit perfide, trompeur, dans le seul but de détourner la pensée des salariés au seul profit boursier et spéculateur des actionnaires.

Sur le plan législatif, le MEDEF vise également un objectif poursuivi depuis des décennies : « il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du CNR (Conseil National de la Résistance) » disait Denis Kessler ancien N°2 du MEDEF (journal Challenge du 04.10.2007). Le MEDEF a ensuite exposé la méthode que les employeurs appliquent au quotidien avec zèle: contester le Code du Travail en son esprit, comme dans sa lettre. La déformation sémantique est une de leurs armes, relayée en cela par certains médias.

A la CGT nous continuerons à parler de « salariés » et nous invitons toutes les organisations syndicales de salariés à faire de même. Nous sommes bien des organisations syndicales de salariés et non de collaborateurs. Nous entendons déjà l'objection de La Poste à nous dire que c'est dommage car elle considère que c'est valorisant.

Posons-nous donc la question pourquoi le législateur n'a pas mis le mot « collaborateur » à l'élaboration du Code du travail ?



**La CGT ne collabore pas !
Elle ne l'a jamais fait !
Bien au contraire, la CGT continuera à lutter
pour faire respecter les droits des travailleurs,
pour gagner de meilleures conditions de travail,
de meilleurs salaires
et appelle l'ensemble des postières et postiers
à se mobiliser le 27 JANVIER 2022.**

Ça se passe dans vos DR !

Dans certaines DR, La Poste impose ses "nouveautés", qui, selon la CGT, ne font que dégrader un peu plus chaque jour les conditions de travail des agents.

Sur une réorganisation, la DR a diminué l'amplitude des horaires d'ouverture du bureau de 35 heures à 30 heures. L'objectif ... obliger l'agent à effectuer les heures restantes sur un autre bureau situé à plus de 20 km. Bien évidemment, la CGT est montée au créneau pour dénoncer et s'opposer à cette décision qui remet en cause un accord guichetier déjà bien mis à mal. La CGT a interpellé les Organisation Syndicale signataires du dit accord pour qu'ils le fassent respecter. Au regard de ce qui se passe, nous sommes en droit de nous interroger : Est-ce que c'est ce qui nous attend avec le prochain accord guichetier ? Ne serons-nous que des pions à déplacer à loisir pour La Poste ? De simples variables d'ajustement ? Bientôt, toutes et tous CCR ? (mais, sans les maigres avantages).

Dans un autre genre, La Poste a réussi à imposer un horaire de travail hors cadre d'organisation... La méthode est pernicieuse mais, force est de constater qu'elle a fonctionné... Pour sauvegarder, l'ouverture le samedi d'un bureau agent seul, le Maire de la commune refusant l'éventualité de sa fermeture, la poste a promis une nouvelle position de travail. Chouette, me direz-vous, pour une fois qu'on a du plus au lieu du moins... Non, c'était trop beau pour être vrai. Cette position, de 4 heures par semaine le samedi, était initialement prévue pour un CDI étudiant (ce qui aurait permis à cette PT d'être sur le RI). C'est ainsi que la boîte a vendu aux OS et au maire son projet... Finalement, ne réussissant pas à recruter (dixit la DR...). Cette position a été transformée en PT intérim... (impossible de vivre de ces miettes!!!), apaisant ainsi les agents du secteur (qui ont pu sauvegarder leur samedi sur 2) et la mairie. Ah ! Chantage, quand tu nous tiens... La CGT a dénoncé le procédé et exigé que cette position apparaisse dans les documents de la réorganisation, l'agent intérimaire doit être protégé, l'activité en bureau de poste est sensible. Pour éviter d'en arriver à de tels procédés, il faut se battre sur la question de l'emploi, car chaque réorganisation voit le nombre de PT diminué, et, c'est à cause de cela qu'on en arrive à de telles dérivées... Avec la mise en place de ces PT et "contrats" de travail, La Poste n'ouvre pas la porte, elle la défonce... La CGT est très inquiète quant à la pérennité de cette position qui peut disparaître du jour au lendemain... La précarisation des PT, est-ce bien là le bel avenir qu'on nous promet pour 2030 ?



**Avec la CGT,
exigeons la CDisation Poste
des PT intérimaires
et la pérennisation
de nos emplois.
Avec la CGT,
exigeons
toutes et tous ensemble
des accords qui nous respectent,
qui permettent
de concilier
vie privée / vie professionnelle
et qui soient
une amélioration
pour nos conditions de travail.**

Fil contact : d'abord, surveiller et contraindre les COBA. puis les transformer en télévendeurs.

Au motif que les COBA seraient difficilement joignables par leurs usagers, les dirigeants de La Poste ont lancé FIL CONTACT. Nous le verrons plus loin, c'est avant tout un outil stratégique dans la transformation du travail des COBA.

La Poste continue de déployer ce dispositif aggravant les injonctions sans tenir compte des moyens disponibles et des aléas de la vie en bureau. Pourtant, concernant la joignabilité, une solution existe : embaucher, en particulier des « assistants bancaires » aptes à répondre dans l'instant aux sollicitations des usagers. Cette revendication que porte la CGT n'est pas nouvelle : en effet, depuis toujours La Poste sait que les conseillers en rendez-vous ne sont pas joignables et que le travail administratif leur pourrit la vie.

Une étude du fonctionnement et des effets de FIL CONTACT démontre que la finalité de cet outil diffère de celle affichée initialement.

- Les mots sont importants : dans FIL CONTACT, il y a fil, au sens de fil à la patte. C'est de ce fait un outil de contrainte et de coercition, vécu comme tel puisque des établissements ont tenté de le contourner en utilisant la fonction « avion » des smartphones, ou bien en confiant le téléphone des COBA en rendez-vous aux guichetiers ou stagiaires, pratiques officiellement interdites.

- La Poste impose ainsi un taux de décroché – de 50% actuellement dans certaines régions – toujours à la hausse. Pour atteindre cet objectif, il faut jongler, jusqu'à devoir emporter le téléphone pour déjeuner ou se rendre aux toilettes ! Une horreur pour beaucoup de COBA.

- Et puis, voilà que désormais, sans information préalable officielle, les appels sortants font l'objet d'un suivi très pointu, dont celui de la durée, entre autres. Cette surveillance permanente (outre les multiples reportings) fait penser à celle organisée sur les plateformes téléphoniques.

Vers la transformation des COBA en télévendeurs ?

Pas besoin d'être devin pour décrypter les intentions de La Poste dans sa politique de réduction des coûts : augmenter encore la part de la relation à distance, jusqu'à transformer les COBA en télévendeurs. Cette politique, au prétexte de « l'évolution des pratiques des consommateurs » largement suscitées par le système bancaire lui-même, va à l'encontre de la vision qu'ont beaucoup de COBA de leur métier en bureau de Poste.

Fil Contact est un instrument de management délétère : la solution est ailleurs !

Ce sont les COBA qui le disent. Ils revendiquent, entre autres :

- Des moyens réels pour travailler et se rendre disponibles auprès des usagers, car ce n'est pas à eux de payer les effets de la pénurie.
- Un outil informatique (programmes, réseau) enfin fiable et fonctionnel.
- Une reconnaissance matérielle (salaire, promotion...) et symbolique de leurs compétences.
- Le maintien de la relation en face à face en bureau, qui doit rester leur cœur d'activité.
- Plus largement, l'arrêt des multiples processus qui tentent de rendre leur métier obsolète.
- Davantage de marge de manœuvre, moins de reporting et de flicage.
- L'arrêt de la pression et des objectifs inatteignables.
- Une politique commerciale respectant leurs valeurs et les usagers. Réaliser un travail qui a du sens, c'est bon pour le moral !
- Le respect de leur savoir-faire.
- Une définition claire des champs de compétence au sein des équipes.
- La prise en considération de la crise sanitaire dans l'organisation du travail et les attendus.



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :
.....

